

**Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires**

**12 Décembre 2019**

**Subvention du CEPF 104194**

**Forêts et Développement Rural – FODER / TRAFFIC**

*Projet d'appui à la conservation et à la gestion participative du Massif forestier de  
Tchabal Mbabo (COGESPA-Tchabal Mbabo)*

**Tchabal Mbabo**

## **Résumé de la subvention**

1. Organisation du bénéficiaire.	Forêts et Développement Rural ( FODER)
2. Intitulé de la subvention.	Projet d'appui à la conservation et à la gestion participative du Massif forestier de Tchabal Mbabo (COGESPA-Tchabal Mbabo)
3. Numéro de subvention.	Projet N° 104194.
4. Montant de la subvention (en USD).	239 950,14 USD
5. Dates proposées pour la subvention.	Jan 2020 – Jul 2021 (19 mois)
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.	Cameroun-Région de l'Adamoua-Zone de Tchabal Mbabo
7. Synthèse du projet.	<p>Le projet contribuera à anticiper sur les menaces et à réduire la pression sur la biodiversité de la zone à travers l'appui au processus de création du parc national de Tchabal Mbabo, la promotion d'une gestion concertée du parc et l'appui au développement d'activités économiques durables.</p> <p>Les objectifs spécifiques assignés au projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer le niveau des connaissances des acteurs locaux et nationaux sur la biodiversité, les menaces et les opportunités de Tchabal Mbabo ;</li><li>• Faciliter de manière participative le processus de classement de Tchabal Mbabo en aire protégée ;</li><li>• Renforcer les capacités des communautés riveraines sur l'exploitation durable de <i>P. africana</i>.</li></ul>
8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom : KAMGA KAMGA Justin Christophe</li><li>• Titre : Coordonnateur</li><li>• Numéro de téléphone : 00 237 677 58 31 86</li><li>• courriel: <a href="mailto:cj.kamga@gmail.com">cj.kamga@gmail.com</a></li></ul>
9. Date de préparation de ce document.	12 Décembre 2019

Sur la base des commentaires du CEPF sur le projet soumis, nous confirmons que le projet proposé fonctionne dans les zones où vivent les communautés locales et peuples autochtones et que les activités proposées pourraient changer leurs comportements et leurs schémas en matière de gestion et d'utilisation des ressources naturelles. FODER et TRAFFIC ont préparé ce document à la suite de ses missions de terrain dans la zone du projet en Octobre 2017 et Juillet 2019 et en collaboration avec des partenaires locaux et des parties prenantes rencontrées, afin de démontrer que le projet sera conforme aux politiques de sauvegarde du CEPF sur les communautés locales et peuples autochtones et leur réinstallation involontaire si elle a lieu.

### **A. Contexte du projet**

Le massif forestier de TCHABAL MBABO est situé dans la région de l'Adamaoua, à cheval entre les Départements du Faro et Déo et du Mayo Banyo, plus précisément dans les arrondissements de Mayo Baléo et Banyo. Le processus de classement de cette zone en parc national a débuté en 2008 et est actuellement suspendu. Le site concerné couvre une superficie de 105 251 hectares en continuité avec le Parc National de Gashaka-Gumti au Nigeria limitrophe. La zone héberge une faune riche et diversifiée.

33 espèces de mammifères, 294 espèces d'oiseaux, 34 espèces de reptiles et 77 espèces de papillons ont été recensées dans la zone (Bombome et al., 2004, Anye 2004, Dongmo, 2004, Gonwouo & Lebreton, 2004, Djieto, 2004). Le paysage végétal très diversifié obéit à la topographie du milieu physique. Les études effectuées par Chapman en 2004 indique que 14 types de végétation se succèdent à partir de 500m jusqu'à plus de 2 000m d'altitude. La végétation principale est constituée des galeries forestières, des savanes herbeuses, des forêts sèches d'altitude et des savanes boisées. Environ 50 villages sont riverains au site. L'élevage intensif, l'agriculture et la récolte des produits forestiers non ligneux sont les principales activités des populations riveraines du massif forestier de Tchabal Mbabo.

L'élevage intensif non-durable, exploitation non-durable de *P. africana*, la coupe abusive d'arbres, l'expansion agricole et le braconnage sont les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité du massif de Tchabal Mbabo. L'abondance de plantes fourragères dans les plateaux du Tchabal en fait d'importantes zones de pâturage pour les éleveurs nomades et sédentaires. L'exploitation des pâturages constitue une menace pour la biodiversité en ce sens que plusieurs couloirs de transhumance sont créés, favorisant l'accès des braconniers et des exploitants illégaux de produits forestiers ligneux et non ligneux.

Si des actions concertées de gestion ne sont pas mise en œuvre, les conflits entre les éleveurs de bétail et l'administration des forêts et de la faune sur l'utilisation des zones de pâturage s'accroîtront, la destruction des forêts galeries et le braconnage seront accrus, le *Prunus* passera du statut de « vulnérable » au statut « en danger », l'abondance et la richesse faunistique de Tchabal Mbabo diminueront fortement. Dans ce contexte, la mise en œuvre du présent projet contribuera à anticiper sur les menaces et à réduire la pression sur la biodiversité à travers l'appui au processus de création du parc national de Tchabal Mbabo, la promotion d'une gestion concertée et l'appui au développement d'activités économiques durables.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Améliorer le niveau des connaissances des acteurs locaux et nationaux sur la biodiversité, les menaces et les opportunités de Tchabal Mbabo;
- Faciliter de manière participative le processus de classement de Tchabal Mbabo en aire protégée
- Renforcer les capacités des communautés riveraines sur l'exploitation durable de *P. africana*.

## **B. Mise en œuvre participative**

Environ 7 villages sont riverains à la zone de Tchabal Mbabo et seront impliqués dans le projet avec différents niveaux d'intervention. Dans les sites majoritaires, ce projet complétera les interventions en cours et bien établies où FODER et ses partenaires ont faits des missions et entretiennent des relations de travail bien établies avec les communautés. Sur les autres nouveaux sites, FODER et ses partenaires recueilleront davantage d'informations socio-économiques et effectueront une étude détaillée pour "paver la voie" à de nouvelles actions de conservation comme indique dans l'activité 1.1.

Le projet dans sa conception va adresser trois principaux objectifs à savoir :

- Objectif 1 : Améliorer le niveau des connaissances des acteurs locaux et nationaux sur la biodiversité, les menaces et les opportunités de Tchabal Mbabo ;
- Objectif 2 : Faciliter de manière participative le processus de classement de Tchabal Mbabo en aire protégée ;
- Objectif 3 : Renforcer les capacités des communautés riveraines sur l'exploitation durable de *P. africana*.

A chacun de ces objectifs, les activités qui en découlent impliquent les communautés locales et autochtones.

Dans une certaine mesure, toutes les collectivités visées par le projet se distinguent par des caractéristiques socioéconomiques génériques similaires. Les moyens d'existence de ces communautés reposent sur l'élevage (bovin, caprin, volailles), l'agriculture, pêche et le commerce. Ces communautés y compris celles adjacentes à la zone de Tchabal Mbabo collecteront des produits forestiers non ligneux (PFNL) et plantes médicinales et aromatiques au compte desquelles les écorces de *P. africana*.

Les groupes ethniques suivants y sont présents : Wawa, Haoussa, Peulhs, Babouté, Mambila, Tikar, Kondja, Koutine, Bamiléké, Bansa, Baya et Yamba, Nyem Nyem. Les peulhs sont les plus nombreux et sont riverains à Tchabal Mbabo. Les villageois locaux sont relativement pauvres par rapport à la zone urbaine en raison d'un accès limité au marché et aux services publics, y compris une bonne éducation et des soins de santé.

L'implication spécifique des communautés locales et autochtones est détaillée activité par activité dans le document d'évaluation des sauvegardes sociales.

### **C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées**

Sur la majorité des sites proposés pour le projet, les communautés locales s'engagent depuis plusieurs années dans des activités de conservation et FODER et les partenaires du projet ont une bonne compréhension des besoins et des conditions socio-économiques locales. Dans la plupart des cas, le financement du CEPF soutient les activités en cours sur chaque site dans un cadre déjà établi pour des interventions à long terme. Au cours de la mise en œuvre de ce projet, FODER et ses partenaires assureront la pleine consultation et la participation de ces collectivités par l'établissement et l'application d'un cadre de cogestion à plusieurs niveaux pour le parc national de Tchabal Mbabo à en devenir, au sein duquel des hauts représentants des collectivités participeront aux groupes de travail et aux différentes consultations. Les communautés locales seront habilitées à avoir des chances et des droits adéquats et égaux dans la discussion et la prise de décision dans ce domaine. Entre-temps, des accords de cogestion seront signés entre les autorités gestionnaires du parc et les collectivités locales afin d'en garantir les avantages pour les collectivités locales et de clarifier les responsabilités et les obligations des deux parties.

La plupart des sites de la zone ont déjà été visités et les communautés locales ont été interrogées sur leur statut socio-économique général et leurs besoins de développement. Pour s'assurer que les communautés locales prennent des décisions raisonnables sur l'établissement des comités de gestion sur une base entièrement volontaire, le projet leur fournira des informations adéquates et améliorera leurs capacités en organisant des enquêtes socio-économiques et écologiques de base, des ateliers de formation et des visites d'échange dans d'autres Aires Protégées. Il leur sera plus facile de passer par le processus de planification et de mise en œuvre de la gestion s'ils sont prêts à établir et à gérer des comités locaux de gestion.

Néanmoins, l'établissement de l'aire protégée peut aussi poser des problèmes à un groupe spécifique de villageois des communautés dont les moyens d'existence dépendent fortement de l'utilisation non durable des ressources naturelles dans le passé, mais dont les ressources et les capacités pour développer d'autres moyens d'existence sont limitées.

### **D. Mesures visant à aider les personnes touchées**

L'engagement des communautés locales dans les mesures de conservation proposées se fera sur une base entièrement volontaire, avec la pleine consultation et participation des communautés. L'approche principale du projet consiste à donner aux communautés locales les capacités nécessaires pour leur adhésion à l'établissement de l'aire protégée qui idéalement sera gérée en partenariat avec eux afin de conserver leur patrimoine naturel et culturel et de concilier les besoins de développement et de conservation. Cette participation peut changer le régime de gouvernance des communautés locales et renforcer leur consensus et leur engagement en faveur de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Afin d'éviter d'éventuels effets négatifs, le projet mènera au préalable une enquête socio-économique détaillée (auprès des hommes, des femmes et jeunes également) pour comprendre le profil actuel d'utilisation des ressources naturelles dans les communautés et identifier les groupes vulnérables qui pourraient être affectés par les activités proposées du projet. Les impacts négatifs potentiels seront pleinement évalués et discutés dans le cadre des comités locaux de gestion, afin de déterminer le système de compensation aux groupes affectés en travaillant en étroite collaboration avec les dirigeants et les représentants clés des communautés locales. Le projet veillera à ce que le code de gestion Communautaire prévu fasse l'objet d'une discussion approfondie, soit ajusté et approuvé par les groupes vulnérables ou affectés avant le lancement de toute activité du projet susceptible d'avoir des impacts potentiels. Par exemple, une option que nous allons explorer est de fournir des plants de *P. africana* et un soutien technique de suivi comme moyen de subsistance alternatif en échange de l'abandon volontaire de l'élevage de chèvres par les ménages cibles. En ce qui concerne les autres activités de mise en place du parc, le projet recrutera les membres des communautés locales et autochtones pour une main d'œuvre rémunérée à juste titre et sans aucun impact socio-économique négatif sur eux.

#### **E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.**

*Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en œuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en œuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF ou de la Banque mondiale.*

En vue de garantir une meilleure gestion des différends/ conflits entre les parties prenantes au cours de la mise en œuvre du projet. Les populations autochtones pourront adresser leur plainte sous forme d'anonymat ou à découvert. Un registre de plainte sera ouvert à cet effet au niveau de l'équipe de gestion du projet, ainsi que dans les chefferies riveraines de la zone du projet. Les plaignants utiliseront la langue qu'elle maîtrise le mieux pour le faire. Ils peuvent faire parvenir leur plainte et requêtes sous la forme papier, électronique, audio et vidéo, selon leur capacité à maîtriser l'outil.

Par ailleurs, toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmise à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables des projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement à l'équipe régionale du CEPF. Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse de l'équipe régionale du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale.

Suivant la procédure de plainte, les contacts utiles sont les suivants.

#### **1 FODER :**

Tel : 00 237 222 005 248 / 00 237 677 58 31 86

Mail : [forest4dev@gmail.com](mailto:forest4dev@gmail.com) / [cj.kamga@gmail.com](mailto:cj.kamga@gmail.com)

## **2 Equipe régionale de mise en œuvre du CEPF (RIT).**

Paul Ngafack (Responsable de projet Sous-régional) : [Paul.Ngafack@birdlife.org](mailto:Paul.Ngafack@birdlife.org)

Mariana Carvalho (Responsable d'équipe) : [Mariana.Carvalho@birdlife.org](mailto:Mariana.Carvalho@birdlife.org)  
[cepf-gfwa-rit@birdlife.org](mailto:cepf-gfwa-rit@birdlife.org)

Tel : au+233 (0)302 255 015/ +233 (0) 261 737101

## **3 Bureau local de la Banque mondiale Yaoundé**

Nouvelle Route Bastos

B.P. 1128 Yaoundé, Cameroun

Téléphone : + 237 222 508 045

## **F. Modalités de mise en œuvre**

Pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures susmentionnées, un sociologue sera recruté par le projet pour fournir un appui technique pertinent à l'enquête de référence et à la planification de la gestion. Entre-temps, un ensemble d'indicateurs sera défini, en collaboration avec les collectivités et d'autres partenaires, afin de surveiller les répercussions socioéconomiques possibles au début du projet. Les mesures d'atténuation seront détaillées et formulées en consultation avec les parties prenantes locales et ce présent document sera mis à jour en juillet 2020 et janvier 2021 sur ces bases.

Les groupes de travail de toutes les composantes du projet recevront une formation sur la surveillance des impacts et en rendront compte lors de leurs réunions mensuelles d'examen et des ateliers annuels de suivi. D'ici la fin du projet, une évaluation externe sera menée pour évaluer l'efficacité de la conservation et les impacts socio-économiques potentiels sur les communautés locales. Un rapport d'évaluation final sera également soumis au CEPF.